

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU 06 JUILLET 2022**

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants		
29	20	26		

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE SIX JUILLET à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2022.

PRESENTS: M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Christophe COURME, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, M. Claude BONACORSI

#### **POUVOIRS:**

M. Philippe CRIPPA à Mme Magali TROPINI
M. Aurélien MOIGNARD à M. Jérôme MASSOLINI
Mme Ludivine MARTINS à M. Gilbert COURME
Mme Sandrine EMERIC à Mme Véronique PIERRE
M. Dominique RENAULT à Mme Catherine CASELLATO
Mme Magali OUILLON à M. Michel GONZALEZ

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Mme Geneviève RE
M. Olivier CAREL
M. Arnaud LACOMBLEZ

FA/VA/CM - N°2022/07/150 - OBJET : PORT DE LA FAVIERE - PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DE NAVIRES DANS LES PORTS DE PLAISANCE - RENOUVELLEMENT 2022 - 2027

Rapporteur: M. Gilbert COURME

M. le Maire présente à l'assemblée :

Le plan de réception et de traitement des déchets de navires pour les ports de plaisance a été envoyé par le Yacht Club International de Bormes les Mimosas (YCIBM). Ce plan, mis en place en octobre 2006, est, conformément aux objectifs initiaux, mis à jour régulièrement par l'YCIBM. Le plan, présent en annexe de la délibération, est une proposition pour les années 2022 à 2027.

Ce document a pour but de définir le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison pour la concession du port de plaisance de Bormes les Mimosas.

Ce plan s'appuie en grande partie sur l'étude du diagnostic environnemental réalisée par « SAFEGE ENVIRONNEMENT » dans le cadre de l'opération « Ports Propres en Provence Alpes Côte d'Azur » initié par le Conseil régional.

Le champ d'application d'étend :



## Délibération n°2022/07/150 (suite)

- A tous les navires de quelque type que ce soit, faisant ESCALE dans le port d'un Etat membre ou y opérant, à l'exception des navires de guerre auxiliaires, ainsi que les autres navires appartenant à un Etat ou exploités par un Etat à des fins gouvernementales et non commerciales
- A tous les ports des Etats membres, terminaux ou ports de plaisance.

#### Les déchets ciblés sont :

- Les déchets d'exploitation des navires : "tous les déchets, y compris les eaux résiduaires ».,
- Les résidus de cargaison : « Les restes de cargaison à bord qui demeurent dans les cales ou dans les citernes à cargaison ».

Les Etats membres assurent la fourniture des installations de réception portuaires répondant aux besoins des navires qui les utilisent sans leur causer de retard anormal.

#### Tous les ports doivent :

- Localiser un espace propre à la réception des déchets;
- Définir un système de réception performant, adapté à la taille et à la configuration du port, aux types de navire et à leurs catégories de déchets ;
- Mettre en place un plan approprié de réception et de traitement des déchets dans chaque port, à réexaminer tous les trois ans par l'autorité portuaire correspondante ainsi qu'après toute modification significative de l'exploitation du port ; d'où la mise à jour 2022-2027 de ce document.

M. le Maire met ce plan à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, ENTENDU L'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** ce renouvellement de plan de réception et de traitement des déchets de navires pour le port de Bormes les Mimosas, plan proposé par la Société Anonyme YCIBM pour la période 2022-2027.

#### **VOTE: UNANIMITE (26 POUR)**

POUR (26): M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI

Pour extrait conforme,

Le Maire

François ARIZZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.



# PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DE NAVIRES DANS LES PORTS DE PLAISANCE

# Renouvellement pour la période 2022 - 2027

3 juin 2022

## **SOMMAIRE**

1.	OBJET DU PLAN	4
2.	PRESENTATION DU PORT	5
	2.1.Situation Géographique	
	2.2.La Marina et le plan d'eau	5
	2.3.Le gestionnaire	5
3.	RECENSEMENT DES BESOINS	6
	3.1.Les Déchets Solides	6
	3.1.1. Les ordures ménagères	6
	3.1.1.Les plaisanciers	6
	3.1.1.2.Les restaurateurs	6
	3.1.1.3.Les commerçants, habitants des copropriétés	6
	3.1.1.4.Les promeneurs	7
	3.1.2. Les batteries usagées	
	3.1.3. Les feux de détresse	7
	3.1.4. Les filtres à huile et à gasoil	7
	3.1.5. <i>Les piles</i>	
	3.1.6. Les toners, cartouches d'imprimantes, de photocopieurs	7
	3.1.7. Les plastiques ou emballages souillés et Cartons et bois souillés	7
	3.1.8. Les métaux et les anodes sacrificielles	7
	3.1.9. Les Déchets Industriels Banals : Encombrants	7
	3.1.10. Les cartons non souillés	
	3.2.Les Déchets Liquides	7
	3.2.1. Les huiles usagées	8
	3.2.2. Les eaux de cale, eaux grises, eaux noires	8
	3.2.3. Les hydrocarbures	8
	3.2.4. Les détergents	7
	3.2.5. Les huiles de friture	8
	3.3.Les Déchets Industriels Spéciaux	8
	3.4.Les DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	8
	3.5.Les Macro-Déchets	8
	3.6.Les Déchets Canins	8

4.	MODE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHE	<b>TS</b> 8
	4.1.Les Déchets Solides	8
	4.1.1. Les ordures ménagères	8
	4.1.2. Les batteries usagées	9
	4.1.3. Les feux de détresse	9
	4.1.4. Les filtres à huile et à gazole	9
	4.1.5. Les piles	9
	4.1.6. Les toners, cartouches d'imprimantes, et de photocopieur	9
	4.1.7. Les plastiques ou emballages souillés et cartons et bois souillés	9
	4.1.8. Les métaux & les anodes sacrificielles	9
	4.1.9. Les Déchets Industriels Banals : Encombrants	9
	4.1.10.Les cartons non souillés	9
	4.1.11.Les déchets issus des produits chimiques d'entretien des bateaux	9
	4.2.Les Déchets Liquides	10
	4.2.1. Les huiles usagées	10
	4.2.2. Les eaux de cale, les eaux grises et noires	10
	4.2.3. Les hydrocarbures	10
	4.2.4. Les produits d'entretien, les détergents	10
	4.3.Les Déchets Industriels Spéciaux	10
	4.4.Les DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	10
	4.5.Les Macro-Déchets	10
	4.6.Les Déchets Canins	11
	TARIFICATION DES PRESTATIONS	
6.	DISPOSITIONS POUR L'AMELIORATION DU PLAN	
	6.1.Traitement des dysfonctionnements	11
	6.2. Réponse aux manques constatés en octobre 2009	
	6.2.1. Les ordures ménagères	
	6.2.2. Le Point Propre au carénage	
	6.2.3. Les macro-déchets	
	6.2.4. Les hydrocarbures	
	6.2.5. Les fusées de détresse	
_	6.3.Evolutions futures du plan	
7.	ANNEXES	
Accu	7.1.Tableaux sé de réception en préfecture 218300199-20220706-202207150-DE	14
Date Date	se de reception en prefecture 1/8300192-20220706-202207150-DE de jelej an Friscion de 1/07/2022 de reception prefecture.: 11/07/2022.	16

#### 1. OBJET DU PLAN

Après sa mise en place en octobre 2006, et conformément aux objectifs initiaux, le Yacht Club de Bormes les Mimosas a mis à jour **régulièrement** le plan de réception et de traitement des déchets des navires **et ce plan propose la mise à jour pour les années 2022 à 2027.** Il sera remis à jour en 2027.

Le présent plan a pour objet de définir, conformément à l'ordonnance 2021-1165 et au décret n° 2021-1166 du 8 septembre 2021, le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison pour la concession du port de plaisance de Bormes les Mimosas.

Ce document est élaboré par la Société Anonyme du Yacht Club de Bormes les Mimosas (Y.C.I.B.M.) et s'appuie en grande partie sur l'étude diagnostic environnemental réalisée par « SAFEGE ENVIRONNEMENT » dans le cadre de l'opération « Ports Propres en Provence Alpes Côte d'Azur » initiée par le Conseil Régional.

Il s'appuie également sur tous les éléments ayant permis d'obtenir la certification AFNOR CWA 16837 Ports Propres.

La directive n° 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux installations de réception portuaire pour les déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison a été transposée en droit français par l'article 14 de la loi 2001-43 du 16 janvier 2001.

#### Le champ d'application s'étend :

- A tous les navires de quelque type que ce soit, faisant ESCALE dans le port d'un Etat membre ou y opérant, à l'exception des navires de guerre auxiliaires, ainsi que des autres navires appartenant à un Etat ou exploités par un Etat à des fins gouvernementales et non commerciales.
- A tous les ports des Etats Membres, terminaux ou ports de plaisance.

#### Les déchets ciblés sont :

- Les déchets d'exploitation des navires : « tous les déchets, y compris les eaux résiduaires »,
- Les résidus de cargaison : « les restes de cargaisons à bord qui demeurent dans les cales ou dans les citernes à cargaison »,
- Les Etats membres assurent la fourniture des installations de réception portuaires répondant aux besoins des navires qui les utilisent sans leur causer de retard anormal.

#### Ils doivent:

- Localiser un espace propre à la réception des déchets.
- Définir un système de réception portuaire performant, adapté à la taille et à la configuration du port, aux types de navire et à leurs catégories de déchets.

- Mettre en place un plan approprié de réception et de traitement des déchets dans chaque port, à Accusé de réception en préfecture 083-27650 par l'autorité portuaire correspondante ainsi qu'après toute par de de télétraismission: 11/07/2022 Date de réception préfecture : 11/07/2022

modification significative de l'exploitation du port. D'où la mise à jour 2022-2027 de ce document.

Ce plan est valable désormais pour 5 années.

#### 2. PRESENTATION DU PORT

#### 2.1. Situation Géographique

Le port est situé dans le quartier de La Favière sur la commune de Bormes les Mimosas située entre Toulon et Saint-Tropez au cœur du Massif des Maures.

Il est éloigné du vieux village de quelques kilomètres mais tient une place importante dans l'attrait touristique de la commune.

#### 2.2.La Marina et le plan d'eau

Le port est l'un des rares ports en France qui se trouve à l'intérieur d'une marina, appelée « le village de la mer ».

La SA du YCIBM ne gère pas les trois copropriétés qui se trouvent à l'intérieur de la concession portuaire mais entretient d'étroites relations avec les conseils syndicaux, les syndics et l'association syndicale du village de la mer (A.S.V.M.), association syndicale libre.

#### Les principales caractéristiques du port sont les suivantes :

- Un bassin portuaire principal ainsi qu'un plus petit bassin au sud,
- Une surface totale d'environ dix hectares dont sept de plan d'eau,
- 998 postes d'amarrage pour des bateaux d'une longueur comprise entre 5 et 20 mètres dont 600 amodiés,
- Une activité quasi-exclusive de plaisance,
- Une école de voile,
- Quatre centres de plongée,
- Quinze professionnels du nautisme sont implantés sur le port ainsi que huit établissements de restauration.
- Un passage estimé à 2.500 embarcations en **2021**,
- Une aire technique de carénage de 5.500 m² gérée par la SA du Y.C.I.B.M. mise à disposition des professionnels et des particuliers plaisanciers,
- Une station d'avitaillement gérée par la SA du Y.C.I.B.M.,
- Une cale de mise à l'eau,
- Une pompe à eaux grises et noires à disposition gratuite des plaisanciers,
- Quatre blocs sanitaires dont trois accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Environ 600 places publiques de parking.

#### 2.3.Le gestionnaire

La SA du Y.C.I.B.M. et la Société Fermière du port de Bormes les Mimosas ont obtenu de l'Etat le 7 octobre 1976 l'autorisation de construire et d'exploiter un port de plaisance sur la Accusé commune de Bormes les Mimosas pour une durée de 48 ans. En 1991, la société fermière du 083-218300192-292006 20220056 20220055 PEE Mimosas disparaît et la SA du Y.C.I.B.M. devient seul concessionnaire. Date de réception préfecture : 11/07/2022

La concession a été prolongée jusqu'au 7 mars 2044 suite aux travaux de mise en sécurité de personnes et des biens dont la réception a été prononcée en décembre 2020.

Les actionnaires sont représentés par sept administrateurs qui composent le Conseil d'Administration avec comme Président et Directeur Général Monsieur Jean-Paul MEUNIER. En équivalent temps plein, **vingt-et-un** salariés travaillent pour la SA du Y.C.I.B.M.

#### 3. RECENSEMENT DES BESOINS

L'objet de ce plan est le traitement des seuls déchets provenant des plaisanciers et des professionnels du nautisme. Néanmoins, nous évoquerons les déchets issus des commerçants et des habitants de la marina, étant entendu que ces déchets provenant des copropriétés sont traités directement par celles-ci.

#### 3.1.Les Déchets Solides

#### 3.1.1. Les ordures ménagères

#### 3.1.1.1. Les plaisanciers

Les ordures ménagères produites par les plaisanciers sont les déchets les plus visibles et la production de ces déchets est marquée par une très forte saisonnalité liée à la fréquentation touristique du port :

Ce sont des déchets solides issus principalement des cuisines et de la vie interne des navires et de l'équipage : Ils sont stockés à bord en sacs poubelles et souvent triés :

- Déchets alimentaires,
- Cartons,
- Briques alimentaires,
- Sacs plastiques,
- Journaux, revues...,
- Bouteilles en verre et en plastique,
- Cubitainers.

Une estimation des quantités récoltées sur le port en 2008 a donné le chiffre de 54 tonnes soit une production journalière moyenne de 148 kilogrammes.

La production est maximale en été (environ 356 kg en juillet et 463 kg en août).

En 2021, l'estimation est quasi-identique.

Ces déchets sont récoltés par la SA du YCIBM.

#### 3.1.1.2. Les restaurateurs

La quantité d'ordures ménagères produite par les **huit** restaurateurs s'élève à environ 8 tonnes par an. D'autres déchets sont produits : il s'agit de cartons, d'emballages, de bidons, de verres et de plastiques, d'huiles alimentaires.

Ces déchets sont récoltés par les salariés de l'ASVM (Association Syndicale du Village de la Mer) sauf les huiles alimentaires.

#### 3.1.1.3. Les commerçants, habitants des copropriétés

Nous nous sommes procuré les volumes des déchets produits par les copropriétés, les commerçants et les restaurateurs. Les quantités récoltées en 2008 s'élèvent à 94 tonnes. Ces déchets étaient récoltés par les salariés de l'ASVM (Association Syndicale du Village de la Mer) mais depuis l'année 2021, c'est la société PIZZORNO qui gère le ramassage des déchets des copropriétés.

#### 3.1.1.4.Les promeneurs

La part des ordures ménagères produites par les promeneurs est sans doute quantité négligeable mais la proximité de réceptacles et de cendriers est indispensable. A cet effet, sept cendriers ont été placés à proximité des commerces.

#### 3.1.2. Les batteries usagées

Les batteries usagées sont collectées et stockées au Point Propre du carénage.

#### 3.1.3. Les feux de détresse

Il s'agit d'un problème qui a été traité au niveau national.

- 3.1.4. Les filtres à huile et à gasoil
- 3.1.5. *Les piles*
- 3.1.6. Les toners, cartouches d'imprimantes, de photocopieurs
- 3.1.7. Les plastiques ou emballages souillés et Cartons et bois souillés
- 3.1.8. Les métaux & les anodes sacrificielles
- 3.1.9. Les Déchets Industriels Banals : Encombrants
- 3.1.10.Les cartons non souillés

#### 3.2.Les Déchets Liquides

#### 3.2.1. *Les huiles usagées*

Ce sont les huiles récoltées, essentiellement à partir des opérations de vidanges mécaniques et qui représentent le principal déchet récolté. Environ 4 120 litres ont été collectés en 2021. Une partie non négligeable de cette quantité provient des professionnels du nautisme.

#### 3.2.2. Les eaux de cale, eaux grises, eaux noires

de plaisanciers utilisent ce service mais celui-ci ne pourra fonctionner pleinement que lorsque les bateaux neufs seront équipés systématiquement.

Il en est de même pour les eaux de cales qui contiennent de l'huile et des hydrocarbures.

#### 3.2.3. Les hydrocarbures

Ce sont principalement les rejets éventuels à la station d'avitaillement.

#### 3.2.4. Les détergents

#### 3.2.5. *Les huiles de friture*

Ce sont les huiles collectées auprès des restaurateurs de la marina par une société spécialisée.

#### 3.3.Les Déchets Industriels Spéciaux

Les résidus toxiques provenant des travaux sur l'aire de carénage :

Les travaux réalisés sur l'aire de carénage produisent des résidus toxiques : travaux de sablage, carénage, peintures....

#### 3.4.Les DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

Ils sont récupérés au Point Propre du carénage.

#### 3.5.Les Macro-Déchets

Les macro-déchets flottants récupérés dans les bassins portuaires sont principalement des sacs plastiques, des bouteilles en plastique ainsi que des roseaux et du bois.

Cette pollution est surtout constatée après des épisodes orageux ou des coups de vent d'Est.

#### 3.6.Les Déchets Canins

#### 4. MODE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

Le Yacht Club de Bormes les Mimosas a pris en compte depuis de nombreuses années l'évolution des besoins en collecte de déchets, quels qu'ils soient.

La collecte des déchets ménagers est assurée par le personnel du Y.C.I.B.M. avec des fréquences de ramassage adaptées aux saisons et à l'évolution des tonnages.

#### 4.1.Les Déchets Solides

#### 4.1.1. Les ordures ménagères

Elles sont récupérées dans les 57 porte-sacs (en saison) ou 42 porte-sacs (hors saison) Accusé de réception en prétecture les quais et pontons. Elles sont ensuite amenées à la déchetterie de Manjastre par 083-218300192-20220708-202207159-DEY.C.I.B.M. Date de réception préfecture : 11/07/2022

8

Afin de minimiser les ordures ménagères récoltées en vrac, le Yacht Club a installé sur le port en Août 2007 sept « points propres » de tri sélectif pour récupérer 3 types de déchets :

- Les emballages (Bouteilles plastiques, flacons, briques alimentaires & cartonnettes),
- Les journaux, magazines, revues,
- Les verres (Bouteilles, bocaux et pots en verre).

Ces déchets triés sont amenés par le personnel de la Capitainerie à la mise à l'eau, dans des ECO DI qui sont régulièrement vidés par la société PIZZORNO.

#### 4.1.2. Les batteries usagées

Elles sont récupérées au carénage au Point Propre mis gratuitement à disposition des plaisanciers et professionnels du nautisme. Celles-ci sont ensuite enlevées par une société spécialisée.

#### 4.1.3. Les feux de détresse

Les plaisanciers sont invités à les ramener directement aux Ship Chandler qui sont tenus de les récupérer.

#### 4.1.4. Les filtres à huile et à gazole

Ils sont récupérés au carénage au Point Propre mis gratuitement à disposition des plaisanciers et professionnels du nautisme. Ils sont ensuite enlevés par une société spécialisée.

#### 4.1.5. *Les piles*

Elles sont récupérées à la capitainerie et au carénage et retraitées par une société spécialisée.

#### 4.1.6. Les toners, cartouches d'imprimantes, et de photocopieur

Ils sont récupérés à la capitainerie et au carénage et retraités par une société spécialisée.

- 4.1.7. Les plastiques ou emballages souillés et cartons et bois souillés
- 4.1.8. Les métaux & les anodes sacrificielles

Elles sont récupérées au carénage et retraitées par une société spécialisée.

- 4.1.9. Les Déchets industriels Banals : Encombrants
- 4.1.10.Les cartons non souillés

#### 4.1.11. Déchets issus des produits chimiques d'entretien des bateaux de plaisance

Un dôme a été installé en mars 2019 dans le cadre de l'opération « Plaisancier Propre » ACCUSÉ de récupération avec l'association Eco DDS permettant de récupérer les déchets.

083-218300192-20220706-202207150-DE Date de télétransmission : 11/07/2022 Date de réception préfecture : 11/07/2022

9

#### 4.2.Les Déchets Liquides

#### 4.2.1. Les huiles usagées

Elles sont récupérées au carénage dans le mini centre de tri mis gratuitement à disposition des plaisanciers et professionnels du nautisme. Celles-ci sont ensuite enlevées par une société spécialisée, la société SE.RA.HU.

#### 4.2.2. Les eaux de cale, les eaux grises et noires

Une station bleue située à l'entrée du port permet gratuitement au plaisancier locataire ou amodiataire de vider les eaux grises et noires de leurs bateaux. Ces eaux sont renvoyées dans le réseau d'eaux usées. Les eaux de cale peuvent être récupérées gratuitement sur demande au carénage.

#### 4.2.3. Les hydrocarbures

Au plus fort de la saison, les pompistes de la station d'avitaillement conseillent les clients et évitent ainsi une grande part des débordements. En cas de pollution accidentelle minime, le Y.C.I.B.M. dispose de dispersant qui est utilisé soit à la station soit dans les bassins. Des barrages anti-pollution sont également disponibles.

Deux bacs débourbeur décanteur ont été installés à la station d'avitaillement et sur l'aire de dépotage.

#### 4.2.4. Les produits d'entretien, les détergents

Une cuve située au carénage permet de les récupérer avant qu'ils soient enlevés par une société spécialisée pour retraitement.

#### 4.3.Les Déchets Industriels Spéciaux

Certains déchets industriels spéciaux sont récoltés et stockés dans une armoire. Il s'agit d'acides, solvants, peintures, vernis, colles, graisses, bombes aérosol, produits non identifiés. D'autres résidus toxiques provenant de l'aire de carénage sont récupérés dans les caniveaux qui ceinturent la zone de travail et vont par gravitation dans le débourbeur - décanteur - déshuileur. Celui-ci est vidé une fois par an ou plus selon les besoins par une société spécialisée pour retraitement.

#### 4.4.Les DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

Ils sont récupérés au Point Propre du Carénage dans des containers prévus à cet effet.

#### 4.5.Les Macro-Déchets

Ils sont ramassés manuellement en fonction des apports extérieurs par les salariés du Y.C.I.B.M. soit depuis les quais soit depuis une embarcation à l'aide d'épuisettes. Ils sont ensuite transportés à la déchetterie de Manjastre.

#### 4.6.Les Déchets Canins

La SA du YCIBM a mis à disposition des usagers, à cinq points du port, des « toutou net » permettant le ramassage des déchets canins.

#### 5. TARIFICATION DES PRESTATIONS

La S.A. du Y.C.I.B.M. récupère gratuitement pratiquement tous les déchets. Le coût de la récupération et du traitement est compris dans le tarif des locations .

#### 6. DISPOSITIONS POUR L'AMELIORATION DU PLAN

#### 6.1. Traitement des dysfonctionnements constatés en 2009

Malgré la bonne qualité globale reconnue par les usagers du port du système de collecte des déchets, et les efforts fournis depuis octobre 2006, le Y.C.I.B.M., conscient des manques et progrès à réaliser, a proposé des pistes de progrès en 2009.

#### 6.2. Réponses aux manques constatés en octobre 2009

#### 6.2.1. Les ordures ménagères

Parmi les objectifs de qualité, il convient de citer l'amélioration de la collecte par la mise en place d'un meilleur affichage à l'attention des plaisanciers, afin d'obtenir un meilleur tri.

#### 6.2.2. Le Point Propre au carénage

Il reste désormais à clôturer le Point Propre qui se trouve sur l'aire de carénage, elle-même clôturée.

Il a été créé un deuxième Point Propre près des sanitaires de la digue afin de se rapprocher des usagers et permettre ainsi une meilleure collecte.

#### 6.2.3. Les macro-déchets

L'objectif est de piéger les macro-déchets avant qu'ils n'entrent dans le port par la mise en place d'un dispositif spécifique à l'entrée du port. Aucune solution valable n'a été identifiée à ce jour. La sensibilisation des autorités gérant le cours d'eau du Batailler serait un plus.

#### 6.2.4. *Les hydrocarbures*

Le Yacht Club a fait l'acquisition de barrages flottants destinés à la fermeture totale du plan d'eau. Cette acquisition vient en complément des autres moyens de lutte contre la pollution déjà en sa possession.

#### 6.2.5. *Les fusées de détresse*

Le Y C.I.B.M. suit avec la plus grande attention les études menées au niveau national, 083-218300192,202207163,0932071501PE Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance.

Date de télétrals missibilité d'après de la Navigation de Plaisance.

Date de réception préfecture : 11/07/2022

Depuis 2010 et compte tenu de l'absence de filière de traitement organisée, le YCIBM a pris, à son compte, la collecte et l'élimination des fusées de détresse.

L'YCIBM participe à hauteur d'environ 70 % à la destruction et le plaisancier à hauteur environ de 30 %.

Depuis 2018, les fusées et autres artifices doivent être récupérés par les professionnels qui les commercialisent. En conséquence, notre société ne les récupère plus.

#### 6.3. Evolutions futures du plan

Le plan de collecte et de traitement des déchets pourra évoluer en fonction des constats qui seront faits sur le terrain par le Y.C.I.B.M., les plaisanciers, les professionnels du nautisme en concertation avec la municipalité de Bormes les Mimosas et le SIVOM.

Le Y.C.I.B.M. restera attentif à l'évolution de la réglementation française et européenne.

D'une manière générale, l'information des plaisanciers et la formation du personnel sont une priorité de notre société.

Tous les agents portuaires de la capitainerie et du carénage ont suivi des formations « Ports Propres » et « Ports actifs en biodiversité »

Tous les salariés ont été sensibilisés à la politique environnementale du Yacht Club lors de réunions chaque année depuis 2009.

Les plaisanciers sont informés régulièrement de la politique environnementale du port à travers notre revue, des affichages, des communications par mail ou Internet.

Notre port accueille depuis 2015 l'opération **Gestes** Propres - Je navigue, je trie - Rien pardessus bord.

Les trois ECO DI installés à la Mise à l'eau **ont** été remplacés par des matériels neufs.

## 7. ANNEXES

#### 7.1. Tableaux

#### YACHT CLUB INTERNATIONAL DE BORMES-LES-MIMOSAS BP 216 – 83236 BORMES LES MIMOSAS CEDEX

#### Terres & gravats (en tonne)

	janv	fev	mars	avr	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
2009	1.70	1.22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.06	0.00	0.00	3.98
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,47	0,00	0,49	0,96
2011	19,44	1,10	0,37	0,35	0,00	0,91	0,63	0,00	0,00	0,00	0,61	0,43	23,84
2012	2,08	2,53	0,00	0,39	0,39	2,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,63
2013	0,00	0,56	0,00	0,00	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,24	2,86	6,03
2014	8,04	2,46	0,00	0,37	0,00	0,51	0,00	0,00	0,00	1,84	0,00	0,00	13,22
2015	0,00	10,24	0,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,87
2016	0,40	0,00	0,84	0,00	0,00	0,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,78	5,68
2017	0,00	0,46	12,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,36
2018	0,00	5,44	1,32	0,00	19,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,60	39,64
2019	0,00	0,00	0,00	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,20
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,96	5,34	0,00	7,30
2021	0,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,76	2,48

#### Végétaux (en tonne)

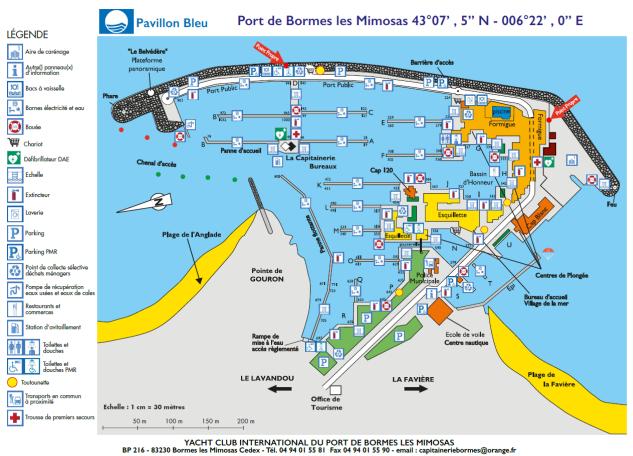
	janv	fev	mars	avr	mai	juin	Juil	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
2009	0.00	0.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.44	0.00	0.00	0.62	1.36
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,48	0,00	0,00	0,46	3,06	0,00	0,00	4,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,66	0,00	1,00	0,00	1,66
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,84
2013	0,00	0,52	1,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,81
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	1,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,14
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	1,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,88	2,84
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12	0,00	0,00	0,84	0.96
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,26	0,00	1.26
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,02	0,00	0,00	0,16	0,00	0,00	0,00	1,18

## YACHT CLUB INTERNATIONAL DE BORMES-LES-MIMOSAS BP 216 – 83236 BORMES LES MIMOSAS CEDEX

#### Déchets récoltés au point propre du carénage

	Filtres à Huile (en kg)	Batteries (en kg)	Huiles de vidange (en kg)	Huiles alimentaires (en kg)	Emballages souillés (en kg)	Matériaux souillés (en kg)	Carburant souillés (en kg)	Cartouches encres (en kg)
2009	436	3162	4100	2	2576	585	331	60 unités
2010	468	0	4500	91	2684	1967	0	41
2011	435	0	3600		2673	1515	0	16
2012	500	0	3200	5	2500	859	0	26
2013	423	0	4050	1267	2513	2578	578	16
2014	576	0	3820	943	2889	1744	1695	25
2015	499	0	4300	859	2195	2948	922	23
2016	549	0	3200	640	1654	2660	0	0
2017	533	0	3600	791	3860	1595	175	15
2018	449	0	3150		2326	3102	373	16,65
2019	488	0	2880	-	3056	2064	0	0
2020	462	0	3330	-	1950	2360	4720	30
2021	649	0	4120	-	2310	1818	1700	0

#### **7.2.Plan**



, , ,

## Accusé de réception préfecture

#### Objet de l'acte :

Délibération N.2022/07/150 - Objet : Port de la Favière - Plan de réception et de traitement des déchets de navires dans les ports de plaisance - renouvellement 2022-2027

Date de transmission de l'acte :

11/07/2022

Date de réception de l'accusé de

11/07/2022

réception:

Numéro de l'acte :

202207150 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218300192-20220706-202207150-DE

Date de décision :

06/07/2022

Acte transmis par :

Charles MALOT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes